

04 – Les Réductions Fiscales

Exemple du Girardin industriel

Exemple : Votre impôt sur le revenu l'année prochaine sera de 12.400€.

Si vous versez cette année 10.000€ en Girardin (à 24% de rendement net), vous bénéficierez l'année prochaine d'une réduction d'impôt de 12.400€.

->Gain de trésorerie net : 2.400€ / an soit 200€ / mois

Le Girardin industriel poursuit un but exclusivement fiscal, il vous permet de :

- bénéficier de réductions d'impôts très conséquentes en jouant sur de l'avance de trésorerie,
- vous offrir par le gain fiscal, une nouvelle capacité d'épargne tous les ans afin de financer une épargne régulière ou un investissement (acquisition immobilière..)

SCPI Fiscales plus en détail

Si la SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) est spécialisée dans le Duflot-Pinel, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 21% du montant total de vos parts.

Si la SCPI est spécialisée dans le Malraux, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 30% du montant total des travaux réalisés sur les biens détenus par la société.

Si la SCPI est spécialisée dans le Déficit foncier, vous bénéficiez d'une déductibilité fiscale sur vos revenus fonciers à hauteur du montant total des travaux réalisés sur les biens détenus par la société.

Découvrez les compléments de dispositifs

A. Location meublée « Amortissement »

Dans le cadre de l'acquisition d'un logement en résidence services, donné à bail commercial à un exploitant chargé de gérer la résidence, vous bénéficiez de revenus garantis et exonérés de fiscalité et de prélèvements sociaux à hauteur du prix d'achat.

Si le bien est acquis neuf, vous bénéficiez en plus d'un remboursement de TVA à hauteur de 20% de la valeur totale du bien.

K. Location Meublée « Censi-Bouvard »

Dans le cadre de l'acquisition d'un logement en résidence services, donné à bail commercial à un exploitant chargé de gérer la résidence, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 11% du montant total de votre acquisition.

Si le bien est acquis neuf, vous bénéficiez en plus d'un remboursement de TVA à hauteur de 20% de la valeur totale du bien.

L. L'Assurance Vie

Placer votre épargne au sein d'un contrat d'assurance-vie, vous permet de bénéficier de différentes exonérations fiscales : exonération totale ou partielle d'impôt sur les revenus et intérêts de votre contrat, exonération totale ou partielle d'impôt sur les droits de succession.

Dans le cas où vous êtes en situation de handicap, vous bénéficiez en plus d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 25% des sommes versées.

M. Le contrat de Capitalisation

Placer votre épargne au sein d'un contrat de capitalisation, vous permet de bénéficier de différentes exonérations fiscales : exonération totale ou partielle d'impôt sur les revenus et intérêts de votre contrat, exonération totale à l'ISF sur l'ensemble des intérêts.

N. PEA (Plan d'Épargne en Actions)

Le PEA, vous permet de bénéficier d'une exonération totale de vos revenus et plus-values générés par vos valeurs françaises et européennes investies au sein de votre PEA.

Couplé au contrat de capitalisation, il vous permet de bénéficier d'une exonération totale à l'ISF sur l'ensemble des intérêts.